

# A L'OFFENSIVE !!!



BULLETIN D'INFOS DU SYNDICAT CGT du CHU de Toulouse - Octobre 2016

sivre notre actu sur [cgtchutoulouse.fr](http://cgtchutoulouse.fr)

## Grève du 8 novembre ! Exigeons des moyens pour l'Hôpital Public

SALAIRES - CONDITIONS DE TRAVAIL - ACCÈS AUX SOINS  
STATUT - CONVENTIONS COLLECTIVES

### DES MOYENS POUR LA SANTÉ ET L'ACTION SOCIALE

PROFESSEUR.S  
USAGER.S  
TOU.TE.S  
CONCERNÉ.E.S

€

DESHUMANISATION  
PRODUCTIVITE  
BURN OUT - SUICIDES  
NOUS NE PRIERONS  
PAS DE PRIX  
POUR BOUCHER  
LE TROU DE LA SECU:  
AUGMENTONS  
SON BUDGET !!!

La rentabilité va nous tuer !

PRIVÉ PUBLIC

#8NOV 14H ST CYPRIEN  
CGT FO SUD  
Santé Action Sociale 31

### Pas besoin de s'étendre sur le constat...

**Depuis plusieurs années**, Les agents de l'hôpital public vivent l'enfer : conditions de travail dégradées, perte de sens de nos métiers, épuisement, absence de reconnaissance, atteinte à nos droits au prétexte de maîtrise des dépenses publiques, sous effectif, privatisations, etc... La liste est longue et provoque une extrême souffrance du personnel et une dégradation de tout le fonctionnement... Il est temps d'inverser la tendance.

### Pourquoi sommes-nous en souffrance ?

**Les gouvernements précédents** ont décidé de désengager l'Etat de l'Hôpital Public et de le rendre « rentable » sous pression de l'idéologie libérale au mépris des missions fondamentales : soin, recherche et enseignement, accès universel. Tout, maintenant, dans un hôpital doit se faire en auto-financement...

...c'est à dire que chaque investissement hospitalier doit se faire sur ses fonds propres c'est à dire en supprimant du personnel « rendre des postes » ou en empruntant a des banques privées avec de forts intérêts (l'Etat ne prête même plus aux hôpitaux). Cerise sur le gâteau... Les députés votent à chaque fois, comme en ce moment, un budget de la sécurité sociale insuffisant. Cette triple pression est encore plus forte cette année au CHU de Toulouse car notre déficit a dépassé le seuil critique et le ministère a exigé **le plan « AVENIR » de suppression de 200 postes et 60 lits...** Une imbécillité dangereuse dans un territoire qui croît fortement comme Toulouse et ses environs. A savoir : l'intégralité de notre salaire est versé par la Sécu: **Exigeons, tous ensemble, plus pour de budget pour la sécurité sociale pour pouvoir embaucher !!!**

### Pourquoi nous battons-nous ?

- Pour un budget de la Sécurité Sociale fortement augmenté à partir de cette année pour permettre les embauches hausses de salaires et investissements hospitaliers. **Fin du plan AVENIR au CHU.**
- **Fin du pacte de responsabilité** : 50 milliards d'euros d'argent public ont été offerts aux entreprises pour embaucher sans résultat, alors que l'on pourrait créer 1.000.000 d'emplois publics avec cet argent...
- **Création de 100.000 postes** et embauches immédiates dans les hôpitaux publics.
- **Passage aux 32h hebdomadaires de jour et 30 heures de nuit** pour créer une 4eme équipe par jours et faire baisser la pénibilité.
- **Respect de notre dignité** alors que le pays n'a jamais été aussi riche (voir évolution du PIB depuis 30 ans) et que les travailleurs publics de santé contribuent à cette augmentation du PIB. **NOUS PRODUISONS DES RICHESSES ECONOMIQUES, NOUS NE SOMMES PAS DES DEPENSES PUBLIQUES !!!**
- **Suppression de la T2A**, abrogation de la loi Bachelot et loi Santé de Touraine. Suppression du paiement de la TVA et de la taxe pour les salaires pour les hôpitaux. Annulation de la dette des hôpitaux.
- **Nouvelle loi de santé publique pour un grand service public de santé sur tout le territoire** Fin du management industriel : gestion par pôle, lean management, benchmarking, restructurations permanentes sans consultation des intéressé-e-s.



GREVE #8NOV 2016

MANIFESTATION 14H PLACE ST CYPRIEN

## À L'ABORDAGE !!!

POUR PLUS DE MOYENS  
POUR LA SANTÉ ET LE SOCIAL

[www.cgtchutoulouse.fr](http://www.cgtchutoulouse.fr)

# RQ, W dans les NOUVELLES MAQUETTES, pourquoi on peut les refuser ?

**RQ = repos à qualifier...** La direction se plaît à dire que c'est à cause des syndicats qu'elle impose les jours de RTT aux agents... Nous avons demandé à ce que les heures au delà de 44h (et dans la limite de 48h) soient payées en heures supplémentaires (décret du 4 janvier 2002) et ils ont traduit par « imposer un RT sur ces semaine là ». Dommage pour eux, cela déroge à l'accord local RTT « la charte » qui est rappelé dans chaque note de service OAT (pour 2016 voir note de service 2015 n°614) : « Les jours de RTT sont posés sur la base des demandes préalables formulées par les agents. » **Donc vous pouvez refuser les repos (de tous types) imposés car ils sont illégaux.** La CGT a déposé un recours au tribunal administratif.

**W = mise à disposition d'un agent pour le pôle...** Tout d'abord, il faut savoir que nous avons tous des affectations, la direction peut nous changer de poste par décision administrative écrite et motivée mais jusqu'à une autre décision administrative... Par ailleurs, il existe des changements de postes intempestifs en cas d'urgence (article 99 du statut de la FPH loi 83-36). Les **W** ne rentrent dans aucun de ces deux cadres car ce ne sont ni des décisions administratives définitives, ni des situations d'urgences car elles sont planifiées. **Vous pouvez donc légalement refuser que l'on vous affecte ailleurs si ce n'est pas en urgence car cela peut vous mettre en danger professionnellement.**



## Soutien à la grève de la consult gynéco PDV.

Les agents luttent depuis plusieurs jours depuis que trois de leurs collègues sont tombées pour épuisement. Vous pouvez les soutenir financièrement sur : [www.cgтчutoulouse.fr](http://www.cgтчutoulouse.fr)

# Comment faire grève ?



Les règles de bases pour ne pas se faire avoir :

- 1h posée = 1h retenue, 2h posées = 2h retenues, etc.

Pour une journée de grève d'un agent hospitalier à temps plein : retenu de 1/30 ème du traitement mensuel brut de l'agent. Attention une journée entière de grève est retenue pour

le calcul de la retraite. Pour une heure de grève : retenu de 1/234 ème du traitement mensuel brut de l'agent en grève. si la journée n'est pas complète aucune incidence sur la retraite.

- **C'est moi qui choisit mes heures de grève.**

L'encadrement ne peut pas imposer des horaires, choisissez bien sûr vos heures pour pouvoir être à la manifestation !

- **C'est l'administration qui organise la grève.**

L'encadrement doit afficher le préavis, recenser les grévistes via un tableau disponible sur intranet. et faire remonter ces données à la direction.

- **Je dois me déclarer 24 à 48h avant la grève.**

Cela existe seulement au CHU de Toulouse mais il faut le faire tant que cette disposition n'est pas annulée par le Tribunal Administratif.

- **Assignations.**

Elles sont du fait de la direction du CHU et concernent les services qui sont soumis au service minimum. Les textes sont peu clair mais indiquent que le service minimum est une négociation par service, par principe c'est l'effectif du Dimanche et jours fériés qui est retenu comme service minimum. Vous devez signaler à la CGT toute assignation abusive car nous pouvons saisir en urgence le juge administratif pour entrave à une liberté fondamentale. Les assignations sont reçues en mains propres ou par courrier RAR. Pas de papiers = pas d'assignation.. Une assignation est sur toute une journée, vous êtes rémunérés intégralement et devez faire le travail normal de votre fiche de poste ce jour là, ni plus, ni moins.

- **Réquisitions.**

Elles sont du fait de la Préfecture si elle juge qu'il y a un problème de santé publique, elles sont présentées par un agent de police au domicile d'un agent gréviste, mais elles sont rares, ne vous faites pas avoir.

- **Le droit de grève est un principe constitutionnel :**

Art. 6. Tout Homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.

Art 7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Art 8. Tout travailleur participe, par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion des entreprises. Preambule de la const. de 1946

## Plus d'infos dans les permanences syndicales:

Rangueil: 05-61-32-25-67 Larrey: 05-67-77-14-11 Purpan: 05-61-77-77-08 Purpan plaine: 05-67-77-10-88 Hôtel-Dieu: 05-61-77-84-70 La Grave: 05-61-77-79-71, Fontaine salée: 05-61-90-92-90, IUCT: 0531156377, Chapitre: 24236, Garonne: 05.34.55.76.78,

FACEBOOK : «CGT CHU TOULOUSE»

site : [www.cgтчutoulouse.fr](http://www.cgтчutoulouse.fr)